

Analyses de situation – Consignes aux étudiants

A. Contexte général.

Rappel de l'Arrêté du 24 août 2012 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique :

Article 5 : Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

.....2°) Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments dans le portefeuille de compétences ; ...

Pour répondre à cet article, la section IMRT de Strasbourg demande que chaque période de stage fasse l'objet d'une **restitution écrite** selon le modèle proposé en annexe.

B. Avant chaque départ en stage.

L'équipe pédagogique détermine :

- si la **thématique** de l'analyse de situation est laissée au **libre** choix de l'étudiant ou si elle est **imposée** (ex : *analyse d'une situation de stress*).
- la **date de renvoi** de l'analyse de situation sous forme numérique directement au formateur référent.

Pour chaque stage, l'étudiant peut faire appel au tuteur afin de le guider dans le développement de son analyse. Le formateur référent reste joignable soit par l'étudiant soit par le tuteur en cas de difficulté (ex : *si une thématique imposée par l'équipe pédagogique ne correspond pas à l'activité du service => le formateur référent guidera l'étudiant ou lui proposera éventuellement un autre thème*).

C. Restitution des analyses.

Les analyses sont transmises au formateur référent par voie numérique (fichier utilisé : format WORD 2007 extension « .doc » selon intitulé « AS NOM ETUDIANT IRM Stage 5) à une date définie avant chaque départ en stage (environ une semaine avant le retour au lycée). **Tout retard d'envoi sera sanctionné** (cf D).

D. Après le stage.

L'entretien individuel, systématique au retour de stage, permet aux formateurs référents de valider le travail et si besoin de proposer des pistes d'amélioration. Dans ce cas, une version définitive, devra parvenir au formateur référent dans les 8 jours suivant l'entretien.

L'attribution des ECTS liés au stage est conditionnée au **respect strict de ces consignes**. En cas de non respect, jusqu'à 3 ECTS pourront être retirés. Dans ce cas, l'étudiant pourra récupérer l'ensemble des ECTS manquants à la suite d'une présentation orale de son analyse (10 min de présentation + 10 minute de discussion) devant deux formateurs-enseignants au semestre suivant * à la date définie par l'équipe pédagogique.

* Dans certains cas l'équipe pédagogique proposera, à titre exceptionnel, cette épreuve orale en fin de semestre.